

Qui de vous, amis lecteurs, n'a pas été témoin de ces cruels traitements? et trop souvent nous ne cherchons pas même à les empêcher. N'avez-vous pas vu souvent de pauvres chevaux écrasés, sous le poids de fardeaux énormes, par les coups et la brutalité du conducteur?

Dieu nous a donné des aides pour partager nos fatigues, satisfaire nos besoins, même nos caprices, et nous ne savons que les maltraiter. De pareils procédés déshonorent un pays et sont une injure pour la civilisation. La brutalité est un vice funeste; elle devient un crime lorsqu'elle est poussée à ses derniers excès. On ne devrait jamais souffrir que l'on commette des actes de brutalité à l'égard de n'importe quel animal, fut ce même à la boucherie. Nous avons vu des pères de famille permettre à leurs enfants de tuer des porcs à moitié, pour le seul plaisir de les voir souffrir, les mettre même dans l'eau bouillante alors qu'ils vivaient encore. Vous ne savez quel danger il y a d'habituer un enfant à des actes de brutalité à l'égard des animaux; il vaut mieux leur donner des exemples de sensibilité et de douceur.

Qu'on le sache bien, l'homme méchant pour les animaux est dangereux pour la société, car, tôt ou tard, il ne se fera aucun scrupule d'appliquer à ses semblables le même traitement et il deviendra cruel pour eux.

Jamais on ne peut donner trop de soins aux animaux sous le rapport de la propreté, élément essentiel de l'hygiène. Tâchons aussi d'employer un peu plus de douceur à leur égard; que la brutalité disparaisse de nos mœurs: c'est une habitude pernicieuse et contraire aux intérêts agricoles. Par la manière dont le bétail est tenu dans une ferme, on juge facilement de l'aptitude et du caractère de celui qui en est le propriétaire ou qui la dirige.

La colonisation à Métapédia.

St Alexis de Matapédia, Comté Bonaventure.

M. le Rédacteur,

J'arrive d'une courte promenade à travers la paroisse de St-Alexis de Matapédia. Je veux seulement, tout en me rendant à l'invitation d'un digne ami, dire quelques mots sur le compte des braves colons qui, grâce à l'énergie dont ils ont fait preuve, encouragés par la voie de leur missionnaire, ont su malgré les difficultés multi-formes semées sur leur route, trouver moyen d'élever à la gloire de Dieu un temple dont les proportions et l'élégance font l'éloge, dignement manifeste, de leur esprit chrétien.

Ce temple a été solennellement inauguré le jour de la Toussaint.

Les Acadiens qui vinrent s'établir, il y a à peine une quinzaine d'années sur les magnifiques terres qui se trouvent au confluent des rivières Matapédia et Ristigouche, sont, aujourd'hui, des propriétaires aisés et heureux.

Quand nous considérons quelles difficultés ils eurent à vaincre pour arriver à la prospérité d'aujourd'hui, nous sommes réellement saisis d'admiration. C'est pourquoi, nous croyons qu'un lieu d'essayer à encourager l'agriculture et la colonisation dans des postes inténables nous devrions; ce nous semble, travailler en faveur de l'agriculture et de la colonisation dans cette paroisse qui, bien que jeune encore, promet, de l'avis des connaisseurs, un bel avenir à tous ceux qui auront le courage et le bon esprit d'aller s'y établir.

Non-seulement cette paroisse et ses environs sont propres à l'agriculture, mais encore au commerce et à l'industrie. Le bois le plus propre au commerce d'exportation s'y trouve en très grande quantité. L'érable et le merisier, le frêne et le pia mesurant de dix à treize pouces de diamètre y sont très communs. On dit même qu'il s'en trouve de plus gros à une cer-

taine distance. On m'assure qu'il y a assez d'espace pour former six paroisses.

Cet automne, la récolte a été généralement meilleure que les années précédentes. Ordinairement, les cultivateurs de cet endroit ont la douleur de voir les grains de la terre, geler avant leur complète maturité. Le succès de cet automne s'explique facilement.

Il y a plus de terre faite, c'est-à-dire déponillée d'arbres; or quand une terre se trouve voisine d'une autre terre encore vierge, quelle que soit la fécondité de la première (à moins que le climat ne soit très doux), on ne réussira que très rarement à sauver les récoltes en parfaite maturité. Au contraire ce qui est des plus simples, quand toutes les terres ensemencées et contiguës, sont éloignées des terres boisées il est très rare que le blé, l'avoine, etc., ne réussissent pas.

Il est donc certain qu'il ne faut pas attribuer à la position géographique, ou à d'autres raisons qui n'ont guère plus de bon sens, la gelée des récoltes avant maturité, raison qui bien que stupides, ont, dit-on, découragé plusieurs cultivateurs qui avaient l'intention d'aller s'établir à Saint-Alexis.

En terminant, j'ajoute que le lendemain de mon arrivée dans la paroisse de St Alexis, s'ouvraient, dans l'église du lieu, les Quarante-Heures. A cette occasion, M. le curé Cinq-Mars, dont le dévouement ne saurait être surpassé que par le zèle, avait fait orner le grand autel avec un goût tout à fait remarquable. Son Excellence Mgr Chas Guay, Protonotaire Apostolique la mission de Ste Anne de Ristigouche, fit le sermon de circonstance, et comme de coutume, il a su instruire et intéresser son auditoire.

Avec l'espérance que ces quelques lignes auront pour résultat d'encourager les braves citoyens de St Alexis, je me soustris,

Votre respectueusement dévoué,

J. A. A. CULLEN.

Carleton, 25 novembre 1834.

Maladies des moutons.

Le gouvernement vient d'adopter des mesures efficaces pour faire disparaître du district de Montréal la maladie connue sous le nom "Gale des moutons."

Le gouvernement est forcé de prendre les moyens de faire disparaître au plus tôt cette dégoûtante maladie, parce qu'elle menace de faire fermer à nos éleveurs le marché d'Angleterre et celui des Etats-Unis. Le Canada perdrait du coup un commerce qui s'élevait ces années dernières à \$1,500,000.

D'après la loi 1879, que le gouvernement est à la veille de mettre à exécution, tout propriétaire ou gardien de moutons qui s'aperçoivent que ses moutons sont infectés de la gale, est obligé d'en donner avis immédiatement, sous peine d'une amende de \$200, à l'inspecteur du district.

DR D. McEACHRAN,

No 6, Union Avenue, Montréal.

L'avantage de donner cet avis est d'abord de se mettre à l'abri de l'amende et puis de recevoir en argent le tiers du prix du mouton malade, s'il est abattu. Si l'avis ci-dessus n'est pas donné, le propriétaire de moutons infectés, est passible de l'amende et perd tout droit à se faire payer une compensation, si ses moutons sont abattus.

Dès que l'inspecteur a reçu un tel avis, il envoie de suite des hommes qui abattent les moutons qui sont malades sans espoir de guérison et qui font appliquer, sous leur direction, des remèdes appropriés pour guérir les autres, ainsi que pour le nettoyage et la désinfection des bergeries.

La loi comporte en outre les défenses et amendes suivantes;